



USCIS
Service des Vérifications
Principe de confidentialité

22 décembre 2008



USCIS

Service des vérifications

Principe de confidentialité

1. Quel est le but du Service des vérifications de USCIS?

Le Service des vérifications du Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (*the Verification Division of United States Citizenship and Immigration Services* (USCIS)) est actuellement en charge du contrôle du programme de vérification systématique des droits des étrangers (*Systematic Alien Verification for Entitlements* (SAVE)) et du programme E-Verify. Ces deux programmes sont appliqués conformément à la loi sur la réforme et le contrôle de l'immigration de 1986 (*Immigration Reform and Control Act* (ICRA)).

E-Verify : La mission du programme E-Verify est de fournir aux employeurs les moyens et les techniques leur permettant de vérifier que leurs employés sont autorisés à travailler aux États-Unis. E-Verify est un programme gratuit qui permet aux employeurs privés et aux agences gouvernementales de vérifier par des moyens électroniques qu'une personne est légalement autorisée à travailler aux États-Unis. Ce programme est géré par USCIS en partenariat avec l'Administration de la sécurité sociale (*Social Security Administration* (SSA)).

Les employeurs qui participent au programme E-Verify appliquent les procédures de vérification à tout nouvel employé dans les trois jours ouvrés à compter de sa date d'entrée en fonction. Le programme E-Verify implique des vérifications auprès de la SSA et des bases de données du Ministère de la sécurité intérieure (*Department of Homeland Security* (DHS)), au moyen d'un système automatisé. Si E-Verify ne peut pas vérifier électroniquement l'admissibilité à l'emploi lors d'une première enquête, les Assistants de gestion & programme (*Management & Program Assistants* (MPA)) complètent la procédure en vérifiant le statut d'immigration avec les systèmes de recherche du DHS.

SAVE : La mission du programme SAVE est de fournir aux agences gouvernementales les moyens et les techniques leur permettant de vérifier le statut d'immigration des personnes qui cherchent à en bénéficier. Le programme SAVE indique les statuts de citoyen et d'immigration aux agences fédérales, d'état et locales pour définir les droits des immigrés et des non immigrés. Les agences et les organismes chargés de verser des allocations qui participent au programme SAVE font des demandes de vérification de statut d'immigration, par courrier normal ou électronique. Si une recherche supplémentaire est requise, les MPA vérifient le statut d'immigration avec les systèmes de recherche du DHS.

A l'avenir, il est possible que le Service des vérifications apporte son soutien et/ou gère des systèmes et/ou programmes supplémentaires. Si tel était le cas, le Principe de confidentialité du Service des vérifications serait adapté aux besoins.



2. Qui est concerné par ce programme?

Autant les citoyens américains que les non citoyens peuvent être concernés par les programmes ou les systèmes pris en charge et/ou gérés par le Service des vérifications. En tant que tel, le Service des vérifications doit protéger la vie privée de tous les particuliers, quelque soit leur nationalité, lorsqu'il traite leurs informations personnelles. Conformément aux directives du DHS indiquées dans le *DHS Privacy Policy Guidance Memorandum 2007-01*, toutes les personnes concernées par USCIS, citoyens et non citoyens américains inclus, sont sous la protection de la loi sur la protection de la vie privée de 1974 (*Privacy Act of 1974*¹).

3. Pourquoi est-il est nécessaire de donner nos informations personnelles?

Chacun peut apprendre à quoi servent les informations personnelles en consultant le document traitant des évaluations de l'impact sur la vie privée, *Privacy Impact Assessments (PIAs)*, publié pour les programmes E-Verify et SAVE, ainsi que celui qui traite du système d'enregistrement des données, *PIAs and System of Records Notices (SORNs)*, publié pour le système de vérification (*Verification Information System (VIS)*) qui gère les vérifications de statut pour ces deux programmes. Bien que cela ne soit pas particulier au programme E-Verify, les personnes qui acceptent une offre d'emploi reçoivent un avis concernant la loi sur la protection de la vie privée (*Privacy Act*) lorsqu'elles remplissent le formulaire I-9. De plus, les personnes qui participent à E-Verify peuvent en savoir davantage sur la façon dont leurs informations sont utilisées en consultant le programme E-Verify en ligne, par l'intermédiaire de leur employeur ou de USCIS.

Quant aux personnes dont la vérification du statut est effectuée par le programme SAVE, l'avis concernant la loi sur la protection de la vie privée (*Privacy Act*) leur est fourni par l'intermédiaire du VIS SORN. Le VIS SORN fournit en effet ce même avis aux personnes dont le statut est vérifié dans le cadre de leurs droits à une allocation ou d'une enquête sur leurs antécédents et aux tiers éventuellement indiqués comme contacts, références ou aux membres de la famille qui participent à la vérification des antécédents d'une autre personne. Le Service des vérifications établit également un protocole d'accord (*Memorandum of understanding (MOU)*) pour les agences qui participent au programme SAVE, afin de s'assurer qu'elles exécutent les obligations créées par la loi sur la protection de la vie privée (*Privacy Act*).

Dans la mesure où le Service des vérifications vérifie des statuts pour d'autres entités (ex : des employeurs avec E-Verify et des agences fédérales, d'état ou privées avec SAVE), un avis concernant la loi sur la protection de la vie privée (*Privacy Act*) devrait également être fourni par l'entité qui a fait la demande et qui recueille les informations personnelles d'un particulier pour un système ou pour un dossier. Ces déclarations de confidentialité devraient reprendre les termes

¹ Department of Homeland Security, Privacy Policy Guidance Memorandum 2007-01 Regarding Collection, Use, Retention, and Dissemination of Information on Non-U.S. Persons, January 19, 2007
http://www.dhs.gov/xlibrary/assets/privacy/privacy_policyguide_2007-1.pdf.



utilisés par le Service des vérifications et inclure : l' autorisation de recueillir des informations et une explication des raisons pour lesquelles les informations sont recueillies, comment elles

seront utilisées, où et dans quel but elles seront divulguées, préciser si la divulgation des informations est obligatoire ou facultative et quelles peuvent être les conséquences d'un éventuel refus de les divulguer.

4. Quelles sont les informations requises?

Les informations personnelles généralement requises pour les programmes de vérifications incluent, sans s'y limiter, le nom, le numéro "A", les numéros de visa, de passeport et de sécurité sociale, la date de naissance, la date d'embauche et le statut d'immigration. Le Service des vérifications ne recueille que les informations personnelles qui lui sont indispensables pour remplir sa mission, gérer des activités autorisées ou exigées par la loi ou par un décret-loi. De plus, comme indiqué dans les directives du DHS et de OMB, le Service des vérifications ne recueillera, n'utilisera, ne conservera et ne divulguera des numéros de sécurité sociale (NSS) que lorsqu'un statut ou une réglementation l'exige ou dans un but spécifique autorisé. Hormis ces impératifs, le Service des vérifications ne recueillera, ni n'utilisera un NSS comme seul identifiant. Toutes les informations personnelles recueillies par le Service des vérifications sont appropriées et indispensables au programme de vérification concerné et seront décrites de façon précise dans l'avis du système d'enregistrement (SORN) du système concerné. La version actuelle de l'avis du système d'enregistrement pour le système VIS peut être consulté sur le site internet du DHS Privacy Office (http://www.dhs.gov/xabout/structure/editorial_0338.shtm)

5. Comment les informations sont-elles utilisées?

Le Service des vérifications utilise les informations personnelles qu'il recueille et conserve pour aider à déterminer le statut d'immigration en cours de traitement. Les informations personnelles ne seront utilisées que dans le but dans lequel elles ont été recueillies, à moins que d'autres utilisations ne soient expressément autorisées ou exigées par la loi. Les cas d'utilisation spécifique des informations personnelles recueillies et/ou utilisées par le système de vérification VIS sont décrits dans l'avis VIS SORN.

6. Qui aura accès aux informations?

L'accès aux informations personnelles recueillies et conservées par le Service des vérifications est soumis aux obligations légales, aux principes du DHS et aux dispositions des accords signés avec des tiers comprenant des entités gouvernementales et non-gouvernementales.

7. Comment ces informations seront-elles protégées?

Toutes les informations personnelles sont à l'usage exclusif des personnes autorisées, sont marquées comme tel "*For Official Use Only*" et sont traitées conformément aux principes du DHS et plus particulièrement aux dispositions exposées dans les manuels traitant de la sécurité,



DHS 4300A *IT Security Program Handbook for Sensitive Systems* et DHS *Handbook for Safeguarding Sensitive Personally Identifiable Information*.² Les informations personnelles

seront en tout temps sécurisées et confidentielles et ne pourront faire l'objet de discussions, ni être divulguées que si l'interlocuteur, interne ou externe au programme de vérification, est légalement autorisé à y avoir accès ou que cela fasse partie de ses fonctions officielles. Des mesures de protection comprenant des contrôles de sécurité appropriés, assureront que les données ne sont ni utilisées, ni mises à disposition de manière incorrecte. De plus, les cadres supérieurs du DHS, *DHS Chief Privacy Officer*, *USCIS Privacy Officer* et *Privacy Branch Chief*, *USCIS Verification Division*, passeront en revue tous les aspects du programme concerné pour assurer que les mesures de protection ont bien été mises en place. Dans le cadre des vérifications, les rôles et les responsabilités des employés, des propriétaires et gestionnaires du système et des tiers qui gèrent ou ont accès aux informations du programme USCIS comprennent :

7.1 Les employés du Service des vérifications

En tant qu'utilisateurs des systèmes et des données de USCIS, les employés du Service des vérifications :

- Auront accès aux données contenant des informations personnelles uniquement lorsqu'ils ont besoin de ces informations dans le cadre de leurs fonctions officielles.
- Ne divulgueront des informations personnelles que dans des buts légitimes et conformément aux lois et réglementations applicables et aux principes et procédures du DHS et de USCIS.

7.2 Les propriétaires/gestionnaires du système de vérification

Les propriétaires/gestionnaires du système :

- Se conformeront aux lois et réglementations applicables et aux principes et procédures du DHS et de USCIS pour le développement, la mise en œuvre et la gestion des systèmes d'information dont ils ont le contrôle.
- Feront faire des évaluations des risques liés à la confidentialité et décideront des mesures de sécurité à prendre pour éviter de tels risques.
- S'assureront que seules seront recueillies les informations personnelles indispensables et appropriées au but exigé par la loi ou à d'autres buts autorisés par la loi.

² http://www.dhs.gov/xlibrary/assets/privacy/privacy_guide_spj_handbook.pdf



- S'assureront que toutes les procédures liées aux informations personnelles ont été évaluées et approuvées (*Privacy Impact Assessment*), que cette évaluation des risques d'impact sur la vie privée est conforme aux directives de OMB et de DHS et qu'elle est mise à jour à chaque stade du développement du système.
- S'assureront que toutes les informations personnelles sont protégées et traitées conformément aux lois et réglementations applicables et aux principes et procédures du DHS et de USCIS.
- N'utiliseront des informations personnelles que dans le but dans lequel elles ont été recueillies, sauf expressément exigé ou autorisé par la loi.
- Etabliront et maintiendront un système de sécurité au niveau administratif, technique et physique pour assurer la protection des informations personnelles.

7.3 Les tiers

Les tiers protégeront, eux aussi, les informations personnelles conformément aux principes et aux directives de DHS et de USCIS.

8. Combien de temps les informations sont-elles conservées?

Les informations personnelles recueillies par le Service des vérifications de USCIS seront conservées et détruites conformément aux dispositions des lois et réglementations applicables. Selon la proposition faite à l'administration des archives et registres nationaux, (*National Archives and Records Administration*), les données de VIS seront conservées pendant dix (10) ans à compter de la date à laquelle le résultat de la vérification a été établi. Si les données de VIS s'avèrent indispensables aux besoins d'une enquête, elles seront dans ce cas conservées jusqu'à la date de clôture de l'enquête en question.

9. Qui contacter pour des renseignements supplémentaires sur le Service des vérifications?

Les particuliers dont les informations personnelles sont recueillies et utilisées par le Service des vérifications peuvent, dans la mesure où la loi le leur permet, revoir leurs informations et demander que les erreurs soient corrigées. Si un particulier croit que ses informations personnelles ont été recueillies, utilisées ou divulguées de manière inappropriée par le Service des vérifications pendant la procédure de vérification de son emploi, il est prié de contacter : USCIS Customer Support au No. 1-888-464-4218. Tous les renseignements complémentaires sur le Service des vérifications et sur la procédure de rectification des données seront mis à sa disposition.